

2025/33

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 041-214102352-20250624-0252025-AR

SLO

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0025/2025

Objet : Arrêté de police de circulation pour route barrée : route de Vausson

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Vu la demande de la société S.B. CHAUDRONNERIE AGRI-TP en date du 24 juin 2025,

Considérant que des travaux de réparation du pont situé entre le lieu-dit de Beaufray et le lieu-dit de la Maillardière,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera interdite, sauf riverains sur la route de Vausson allant du lieu-dit de Beaufray jusqu'au lieu-dit Les 5 Chemins pendant la durée des travaux prévues sur 2 jours entre **le Jeudi 26 et Vendredi 27 Juin 2025**.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier. La signalisation sera mise en place par les agents communaux.

Article 3 : Monsieur l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie.

Fait à Sargé sur Braye, le 24 Juin 2025

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture
le 24/06/25

Et de la publication, le 24/06/25

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

